

VILLE DE
CAZÈRES
sur Garonne



Protocole transactionnel

Indemnisation des commerçants
dans le cadre des travaux du Centre-
Bourg

Tranche 3 – 2 :
Janvier 2024 à Avril 2025

Entre les soussignés :

L'entreprise
domiciliée..... ,
et immatriculée sous le n°
représentée par M./Mme..... en sa qualité de ,

D'une part,

ET

La commune de Cazères-sur-Garonne, domiciliée Place de l'Hôtel de ville représentée
par Raymond DEFIS, en sa qualité de Maire, en vertu de la délibération N° 2023-
10/12-104 du 10 décembre 2023, et habilité à l'effet des présentes par délibération
N°2024-12/11-101 du 12 novembre 2024,

D'autre part,

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Les travaux du centre-bourg ont été réalisés par tranche depuis leur commencement
en 2021.

TRANCHE 1 : Année 2021

TRANCHE 2 : Année 2023

TRANCHE 3 (partielle) : De Janvier 2024 à Avril 2025

Bien que la commune ait pris des mesures visant au maximum à réduire la gêne
occasionnée par ces travaux, ceux-ci ont néanmoins eu un impact sur l'activité des
commerces riverains et ont engendré une perte de leur chiffre d'affaires.

Le préjudice doit être anormal et spécial au sens de la jurisprudence administrative et
avoir un lien direct, actuel et certain avec les travaux.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du protocole transactionnel

Afin d'éviter toute procédure contentieuse entre les parties, la présente transaction reconnaît l'existence d'un préjudice commercial et vise à le réparer.

Article 2 : Période des travaux ouvrant droit à indemnisation

Les travaux ouvrant droit à indemnisation portent sur la Tranche 3 de l'opération centre-bourg pour la période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 avril 2025..

Article 3 : Modalités de calcul et montant de l'indemnité

L'indemnité a été fixée à hauteur de des pertes déclarées (HT) par l'entreprise et sur la base d'une comparaison avec le chiffre d'affaires moyen 2021, 2022 et 2023, sur la période concernée.

L'indemnité versée s'établit ainsi à€

Cette indemnité s'entend toutes taxes comprises.

Article 4 : Concessions réciproques

Les parties conviennent que le présent protocole vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et revêt en conséquence l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

En contrepartie de cet accord, la ville de Cazères, quant à elle, s'engage :

- à verser une indemnité transactionnelle globale de€ en faveur de la réparation de l'ensemble des préjudices subis du fait des travaux visés à l'article 2 du présent protocole, dont elle a assuré la maîtrise d'ouvrage.

En contrepartie de cet accord, l'entreprise s'engage :

- à fournir à l'administration tous les justificatifs nécessaires et utiles au fondement de sa demande et à son instruction. La société ne saurait réclamer ou contraindre la collectivité au versement d'une indemnité sans que celle-ci ne puisse accéder à toute information juridique et financière fiable.
- à accepter d'être indemnisée de manière définitive à hauteur de€ en réparation de l'ensemble de son préjudice économique subi du fait des travaux de la tranche 3 pour la période de janvier à mai 2024.
- en contrepartie de l'indemnisation versée par la ville de Cazères, à renoncer à toutes actions et tous recours contentieux présents et futurs contre la commune auprès de toutes juridictions au titre de tous les différends résultant directement ou indirectement de la contestation née initialement entre les parties et à renoncer à tout surplus de réclamation à l'encontre de la ville de Cazères portant sur les mêmes faits, la même période et ayant le même objet.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entrera en vigueur à sa date de signature pour les deux parties.

Article 6 : Nature administrative du contrat

Tout différend découlant de l'application et/ou de l'interprétation du présent protocole transactionnel ou en relation avec celui-ci relève de la compétence du tribunal administratif de Toulouse.

Article 7 : Autres frais

Chacune des parties conserve à sa charge tous autres frais et honoraires qu'elle pourrait exposer au titre de la présente procédure transactionnelle.

Fait à Cazères, le.....

Pour l'entreprise

Pour la commune de Cazères

M./Mme

Le Maire